

## Séance du Lundi 19 Septembre 2022 à 19h00

Nombre de membres en exercice : 19                      Membres présents : 14  
 Absents excusés : 1    Absents excusés représentés : 3    Absents : 1                      Votes exprimés : 17

Par suite d'une convocation en date du 12 Septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le 19 Septembre 2022 à 19h00, salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

### Rappel de l'ordre du jour :

- 1) SIVOM Adhésion commune de FESTUBERT - 2) Rétrocession à la commune Concession Cimetière – 3) Occupation du Foyer Communal pour Activité Renforcement musculaire– 4) Occupation du Foyer Communal pour Activité Arts Martiaux

Etaient présents :    OGIEZ Gérard – BILLET Guy – VERPRAET Séverine - JOURDAIN Michel BOVAL Régine — BRASME Christian – PEREIRA Fabrice - LIAGRE Jean-Paul – KREPULEC Patricia - BILLET Dany – Sabine DRAB - MALINGUE Caroline – GUISSSE Roger – LENGLET Laurent

Absents excusés représentés    CRASQUIN Christine à JOURDAIN Michel - Violette CODRON à LIAGRE Jean-Paul – MARECAUX Sébastien à OGIEZ Gérard

Absents excusés :    KOBZYNSKI Linda

Absents :    BAYARD Didier

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mme BOVAL Régine a ainsi été élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 23/06/2022

### **DELIBERATIONS :**

#### **2022 022 : SIVOM Adhésion de la commune de FESTUBERT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SIVOM de la Communauté du Béthunois lors de son comité syndical du 22 Juin 2022, a accepté l'adhésion de la commune de FESTUBERT au 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour diverses compétences, et qu'il y a lieu de se prononcer sur cette nouvelle adhésion,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le conseil municipal **DECIDE :**

- De se prononcer favorablement à l'adhésion de la commune de FESTUBERT au 1<sup>er</sup> juillet 2022

**2022 023 : Rétrocession d'une concession de cimetière**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Mme MOLON Valérie, veuve de Mr Jean-Pierre MOLON décédé le 20 mars 2022, titulaire d'une concession n°635 au cimetière communal, a émis le souhait d'une rétrocession à titre onéreux de ladite concession à la commune, suite à l'exhumation du corps de son époux pour le cimetière d'une autre commune.

Cette concession a été acquise le 21 Mars 2022 pour une durée de 30 ans et pour un montant de 1 249€, enregistré sur le titre comptable n°157.

Suite à l'exhumation en date du 25/08/2022 elle est libre de toute occupation.

Il convient donc à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le remboursement de cette concession, diminué du temps d'utilisation comme le précise la réglementation, soit un montant de **1 231.65 €**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

- D'accepter le remboursement tel que précisé ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches inhérentes à cette rétrocession
- D'imputer cette dépense au chapitre 67 – compte 6718

**2022 024 : Convention d'occupation du foyer communal – Renforcement Musculaire**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention avec Mme DUVAL Céline, dans le cadre de l'occupation du foyer communal pour l'activité Renforcement Musculaire le mardi en soirée.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur le renouvellement de cette convention pour la période 2022/2023 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation d'une heure d'activité.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

- D'autoriser Mr le Maire à renouveler la convention avec Mme DUVAL pour la période 2022/2023 pour un montant forfaitaire de 150€ pour l'occupation du foyer communal - créneau d'une heure d'activités -

**2022 025 : Convention d'occupation du foyer communal – Arts Martiaux**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que Monsieur HALBOT Alexis, L'égide de FOUQUEREUIL : Ecole d'arts martiaux, a sollicité l'utilisation du foyer communal le mercredi après-midi et en soirée pour la mise en place d'une activité d'arts martiaux ouverte aux enfants ainsi qu'aux adultes.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur la mise en place d'une convention avec cette nouvelle association pour la période 2022/2023 et sur le tarif appliqué pour l'année pour une occupation du foyer de l'ordre de 4h30 chaque mercredi.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

- D'autoriser Mr le Maire à mettre en place une convention d'occupation du foyer communal avec Mr HALBOT Alexis représentant l'association « l'Egide de FOUQUEREUIL » pour la période 2022/2023 pour un montant forfaitaire de 600€ correspondant à l'occupation du foyer communal le mercredi de 15h45 à 20h15

**INFORMATIONS MUNICIPALES :**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les points suivants :

- La FDE62 a informé la commune des résultats de l'appel d'offres concernant le marché pour la géolocalisation et le géoréférencement des réseaux d'éclairage public. L'entreprise Nord DT a été retenue. La commune ayant passé convention avec la FDE62 pour adhérer à la centrale d'achat en vue de réaliser ces travaux de géolocalisation, ce dossier sera inscrit au BP2023
- S3PI : le rapport d'activité 2021 du CVE de Labeuvrière est disponible pour consultation sur le site : [www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr)

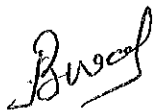
- CABBALR : les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement, de l'eau potable et de la prévention et gestion des déchets sont disponibles pour consultation libre à l'hôtel communautaire – service Administration Générale – 3<sup>e</sup> étage et à l'accueil de la mairie
- Comité des Fêtes : bilan des diverses activités ... Mr BAYARD étant absent, le sujet sera revu ultérieurement
- Mr PEREIRA fait une présentation des aménagements qui ont été faits durant l'été aux abords de l'école, suite à l'acquisition du terrain de Mme PRINGARBE (hangar) : désamiantage du bâtiment, démolition et évacuation des gravats – Pose de barrières pour canaliser les piétons et réaménagement des cheminements piétonniers – modification du sens de circulation dans la cité J.Blondel - le retour sur ces travaux est positif
- Projet d'aménagement des espaces ludiques et espaces verts dans la commune : une demande de conseil auprès d'une architecte paysagiste a été effectuée afin d'optimiser les choix à venir quant aux aménagements prévus dans le village.  
Un retour sera fait lors d'une prochaine séance ... dans un premier temps, il est envisagé de planter arbres et végétation afin de structurer les espaces et y apporter de l'ombre
- Présentation d'une proposition de maintenance des copieurs Mairie/Ecole par la société Rex Rotary qui est plus intéressante au niveau du contrat actuel – Un changement de prestataire sera donc effectué
- BOXY : une société française a mis en place le reconditionnement de containers en superette connectée, qui a pour but d'offrir des produits de première nécessité dans un local accessible 24/24h, sans caisse. Un rdv sera pris pour premier contact
- Présentation des travaux en cours de la ZEC de GOSNAY
- Un terrain jouxtant la rivière est actuellement en vente ... une réflexion est à mener sur une éventuelle acquisition de cette parcelle en zone naturelle
- Le camion des services techniques sera très prochainement changé, ayant eu une opportunité d'un véhicule neuf correspondant à notre recherche
- Mme VERPRAET Séverine présente une situation de la comptabilité 2022

#### QUESTIONS DIVERSES :

- Mme VERPRAET Séverine demande s'il est possible de faire curer le fossé rue du marais ... Mr PEREIRA lui confirme qu'un devis a été demandé ... dès retour une date sera programmée
- Mme MALINGUE Caroline transmet une demande de riverains quant à la possibilité d'élargir les horaires de travaux de jardinage au dimanche matin. La majorité des élus présents n'y est pas favorable

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h

La Secrétaire,



Régine BOVAL



Le Maire



Gérard OGIEZ